# Soutien à la diffusion des connaissances

## Date limite 4 décembre 2026

**Soutenir les étudiantes et les étudiants dans la diffusion écrite ou orale de leurs travaux de recherche, en contexte scientifique ou de transfert des connaissances vers les milieux de pratiques ou de recherches et à l'international.**

### ACTIVITÉS ADMISSIBLES

- Rédaction ou révision linguistique d'un article scientifique ou d'un chapitre de livre;
- Production et diffusion de documents destinés au transfert de connaissances;
- Présentation orale ou par affiche lors d'un congrès scientifique ou d'une activité de transfert des connaissances (congrès professionnel ou dans un milieu de pratique).

### MONTANTS ATTRIBUÉS POUR CE SOUTIEN

| | |
|---|---|
| Activités au Québec ou à moins de 500 km | Jusqu'à 500$ |
| Activités au Canada à plus de 500 km ou à l'international | Jusqu'à 1000$ |

Le versement du soutien est conditionnel au dépôt d'une preuve de participation à l'activité ou de la soumission du manuscrit.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.

- Avoir pour directrice ou directeur de recherche une chercheuse régulière ou un chercheur régulier du CICC;

- Inscription à temps plein aux cycles supérieurs (2e ou 3e cycle);
- Présenter une demande de remboursement d'au moins 100 $;
- Effectuer les dépenses dans les 6 mois précédant ou suivant la demande;
- Déclarer tout autre financement obtenu ou demandé pour la même activité.

---

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité vise à soutenir le plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants.

Une priorité sera accordée :

- Aux activités contribuant directement au cheminement des étudiantes et des étudiants;
- Aux activités nécessitant une participation active;
- Aux étudiantes et aux étudiants n'ayant pas déjà bénéficié de ce soutien;
- Aux activités qui s'inscrivent dans les axes du CICC.

---

## ENGAGEMENT

- Inclure une mention du soutien financier accordé par le CICC dans les activités, communications et publications concernées.

---

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE